

DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES
AUX PARLEMENTS NATIONAUX ET ACTUALITES EUROPEENNES

Du 1^{er} janvier au 31 janvier

1. DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES AUX PARLEMENTS NATIONAUX

a. Documents législatifs soumis au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité

Matière	Titre	Référence et sommaire	Début du délai de 8 semaines ¹	Fin du délai
Education/santé	Proposition de RÈGLEMENT ² DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 et le règlement (UE) n° 1306/2013 en ce qui concerne le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires	COM(2014) 032 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0032:FIN:FR:PDF Cette proposition regroupe dans un cadre commun deux programmes à destination des écoles, actuellement séparés, à savoir le programme en faveur de la consommation de fruits à l'école (http://ec.europa.eu/agriculture/sfs/index_fr.htm) et le programme en faveur de la consommation de lait à l'école (http://ec.europa.eu/agriculture/milk/school-milk-scheme/index_fr.htm)	31.01.2014	28.03.2014

¹ En application du principe de subsidiarité et au sens de l'article 6 du protocole n° 2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le délai de huit semaines endéans lequel les Parlements nationaux peuvent adresser au Parlement européen, au Conseil ou à la Commission un avis motivé, commence à courir quand tous les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne ont reçu le document dans leurs langues respectives.

² Un règlement est directement applicable et obligatoire dans tous ses éléments dans tous les États membres.

b. Documents de consultation

Matière	Titre	Référence et sommaire
Egalité	RAPPORT ³ DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Rapport commun sur l'application de la directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (directive sur l'égalité entre les races) et de la directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (directive sur l'égalité en matière d'emploi)	COM(2014) 2 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0002:FIN:FR:PDF Le rapport est l'occasion d'analyser l'application des directives, de faire le point sur l'interprétation qui en est donnée par la Cour de justice et par les juridictions nationales, et de recenser les difficultés qui restent à résoudre.
Sport	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS sur la mise en oeuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport 2011-2014	COM(2014) 22 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0022:FIN:FR:PDF Ce rapport a analysé l'état d'avancement de la mise en oeuvre des actions en fonction des thèmes prioritaires définis dans le plan de travail et a examiné l'utilisation faite des méthodes de travail introduites, en se fondant notamment sur les travaux des groupes d'experts (http://ec.europa.eu/sport/library/consultation-and-co-operation_en.htm), des contributions écrites envoyées par les États membres (http://ec.europa.eu/sport/library/documents/b22/eu-workplan-sport-resultsconsultation-ms.pdf .) et sur les consultations avec les parties prenantes. Sur la base de cette évaluation, la Commission a tiré ses conclusions.
Enseignement supérieur	RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Rapport sur la situation de l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur	COM(2014) 29 final http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0029:FIN:FR:PDF En s'appuyant sur les conclusions du rapport de 2009 (COM(2009) 487 final) - qui soulignait la nécessité de rendre l'assurance de la qualité (AQ) plus efficiente et transparente pour les utilisateurs, de l'associer ouvertement à des priorités plus vastes de l'enseignement supérieur et d'accroître la coopération transfrontière pour améliorer la qualité - et en s'inspirant d'un large éventail de sources, ce rapport souligne que l'AQ peut jouer un rôle plus actif dans le soutien des réformes au niveau des systèmes et des établissements et propose des actions de l'UE pour soutenir les établissements et les États membres.

³ Les rapports sont des documents publiés par la Commission et portant sur la mise en oeuvre de mesures et de politiques communautaires.

2. ACTUALITES JUDICIAIRES

Néant.

3. DIVERS

Marchés publics : vers un meilleur rapport qualité-prix

Une nouvelle réglementation européenne sur les marchés publics et les contrats de concession, adoptée par le Parlement, permettra d'obtenir un meilleur rapport qualité prix lors de l'attribution de travaux, biens ou services ou lors de la conclusion de contrats de concession. Les petites et moyennes entreprises pourront plus facilement soumettre des offres. La législation prévoit également des dispositions plus strictes en matière de sous-traitance.

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20140110IPR32386/html/March%C3%A9s-publics-vers-un-meilleur-rapport-qualit%C3%A9-prix>